



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom: STERANIOS 2%

Code du produit: 382000

**Identification de la société/entreprise :**

Raison Sociale: Laboratoires ANIOS.

Adresse: Pavé du Moulin.59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.

Téléphone: + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax: + 33 (0)3 20 67 67 68.

e.mail : fds@anios.com

www.anios.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme: INRS.

**Utilisation de la substance/préparation :**

Désinfection à froid des instruments et endoscopes

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque de lésions oculaires graves.

Risque d'effets irritants par inhalation et pour la peau.

La préparation est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation et ingestion.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
605-022-00-X	111-30-8	203-856-5	GLUTARALDEHYDE	T N	34 42/43 50 23/25	0 <= x % < 2.5

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Rappel : une personne inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

- Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.
- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.
- Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.
- Poursuivre le rinçage jusqu'à la consultation médicale.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas d'ingestion :**

- Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le produit lui-même ne brûle pas.

**Moyen d'extinction approprié :**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

- En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.
- Combinaison complète de protection.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

- Éviter d'inhaler les vapeurs.
- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- Tenir à l'écart les personnes non protégées.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

- Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.
- Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
- Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations.
- Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

**Manipulation :**

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Produit d'usage externe - Ne pas avaler.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

**Prévention des incendies :**

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

- Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Éviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter impérativement le contact du produit avec les yeux.  
Douche, bain oculaire et point d'eau à proximité.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.  
Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.  
Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.  
Conserver hors de la portée des enfants.

**Utilisation(s) particulière(s) :**

Usage professionnel exclusivement  
Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.

Les personnes ne doivent pas être exposées au produit en cas d'antécédents de sensibilisation cutanée ou d'asthme connus :

- au glutaraldéhyde

Les VLE/VME (Valeur Limite d'Exposition et Valeur Moyenne d'Exposition) reprises ci-dessous sont mentionnées par le N° CAS de la substance.

Le paragraphe 3 précise le nom chimique correspondant au N° CAS.

**Mesures d'ordre technique :**

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
111-30-8	0.1	0.4	0.2	0.8	-	65.66
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
111-30-8	I	0.1	0.42	C.Sens		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
111-30-8	0.05	-	-	-	-	P

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

Suisse	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Temps:	RSB:
111-30-8	0.21 mg/m3	0.05 ppm	0.42 mg/m3	0.1 ppm	4x15	S
Slovaquie	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:	
111-30-8	0.1 ppm	0.42 mg/m3	I.			
Rep.Tchèque	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:	
111-30-8	-	0.8 mg/m3	-	-	-	
Belgique	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:	
111-30-8	0.2 ppm	-	-	-	-	
Pologne	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:	
111-30-8	0.4 mg/m3	0.6 mg/m3	-	-	-	
Espagne	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:	
111-30-8	-	0.5 ppm	-	-	-	

**Protection respiratoire :**

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Utiliser les filtres de type A1P1 ou A2P2

**Protection des mains :**

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.  
Des gants en butyle ou en nitrile sont conseillés.  
Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Mettre à la disposition du personnel des gants et des lunettes de sécurité à protection latérale.  
Prévoir une fontaine oculaire sur le lieu de travail.

**Protection de la peau :**

Porter un vêtement de protection approprié.

**MESURES D'HYGIENE :**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	6.00 .
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Densité relative :	+/- 1.01
Hydrosolubilité :	Soluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.
Odeur :	caractéristique des aldéhydes

Solution limpide de couleur verte.

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Produits de décomposition dangereux :**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****En cas d'exposition par inhalation :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Mal de gorge, toux, haleine courte, insuffisance respiratoire

**En cas d'ingestion :**

Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des muqueuses et un risque de perforation.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Irritation cutanée : démangeaison, rougeur locale légère à modérée, sensation de brûlure...

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Lésions oculaires graves

Brûlures, caractérisées par une gêne ou une douleur, des clignements excessifs des yeux, un larmoiement et une rougeur, une enflure de la conjonctive.

**Autres données :**

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une sensibilisation par inhalation (risque d'asthme) et par contact avec la peau (risque d'eczéma).

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Selon la Directive 2006/8/CE:**

La classification de cette préparation prend en compte les adaptations apportées par la directive 2006/8/CE.

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

La totalité des rejets de votre installation ne doit pas entraîner le dépassement des valeurs limites relatives aux effluents aqueux, telles que définies dans votre convention de déversement et/ou dans la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) au travers de l'arrêté type de déclaration ou de votre arrêté personnalisé d'autorisation.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :**

18 01 06 \* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Pour information :

18 = Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**

Nocif

**Contient du :**

203-856-5	GLUTARALDEHYDE
-----------	----------------

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
S 23	Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.